



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/45/78
10 janvier 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-cinquième session

BAREME DES QUOTES-PARTS POUR LA REPARTITION DES DEPENSES
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Lettre datée du 5 janvier 1990, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent du Canada auprès de l'Organisation des
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous informer que le Gouvernement canadien a versé ce jour une somme de 24 467 854 dollars au compte du Fonds général de l'Organisation des Nations Unies. Ce montant représente la contribution du Canada au budget ordinaire de l'Organisation pour 1990 et l'ajustement apporté à l'avance au Fonds de roulement pour l'exercice biennal 1990-1991.

Le Canada a tenu une fois de plus à verser sa quote-part au cours de la première semaine de l'année considérée, traduisant ainsi dans les faits sa conviction que tous les Etats Membres sont tenus par la Charte de verser intégralement et ponctuellement les contributions mises en recouvrement auprès d'eux.

A cette occasion, le Gouvernement canadien tient à réaffirmer qu'il soutient les efforts que vous faites pour donner à l'Organisation une assise financière solide, fiable et durable. Il appuie aussi l'appel que vous avez lancé aux Etats Membres en les invitant à redoubler d'efforts pour verser le plus tôt possible les contributions dues par eux en 1990.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) L. Yves FORTIER
